

La gestion de la crise Covid-19 dans le secteur médico-social

Mai
2021

Point d'actualité

Dans cette crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de Covid 19, l'ensemble du secteur médico-social est confronté à des défis majeurs pour protéger la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, hébergés et /ou accompagnés en établissement et à domicile et également celle des professionnels.

Une mobilisation continue pour l'accompagnement des structures

Le bilan 2020 de la seconde vague épidémique a fait ressortir un bilan plus sévère dans les ESMS, et notamment au sein des EHPAD, que la première vague : trois plus d'ESMS impactés, doublement du taux d'attaque du virus. Toutefois, les taux de mortalité et d'hospitalisation sont restés stables, témoignant d'une meilleure préparation et adaptation des structures et de leurs équipes pour une amélioration en continue de la prise en charge des résidents.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes s'est mobilisée pour accompagner au quotidien l'ensemble des structures et services dans le cadre d'un plan de soutien aux établissements et service médico-sociaux (personnes âgées et personnes handicapées) de la région : protection des résidents et personnels, accès facilité aux ressources humaines, organisation de l'appui du secteur sanitaire aux ESMS, adaptation des mesures de protection, dispositif de surveillance / signalement, organisation du dépistage et de la vaccination.

Campagne vaccinale : priorité au secteur médico-social

Ces derniers mois, **le déploiement de la campagne vaccinale** a constitué l'absolue priorité de l'ARS, garante de la déclinaison de la stratégie vaccinale et de son organisation notamment au sein des structures et services médico-sociaux.

Conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, la campagne de vaccination a été conduite en priorité auprès des personnes âgées séjournant en établissement, notamment dans les 849 EHPAD ainsi qu'auprès des personnels de ces établissements. Ensuite, la cible vaccinale s'est rapidement élargie à l'ensemble des résidents et professionnels des 65 Maisons d'accueil spécialisées (MAS) et des 149 Foyers d'accueil médicalisés (FAM) ainsi qu'à destination des personnes âgées vivant à domicile et aux professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

Dans tous les cas, la vaccination ne doit pas conditionner l'admission au sein d'un ESMS.

À ce stade, le taux de couverture vaccinale réalisée au sein des ESMS médicalisés est très satisfaisant :

- sur le secteur des personnes âgées, le taux de vaccination est de 98,7 % pour une dose, représentant 75 362 résidents, et de 79,9 % pour les deux doses. Chez les professionnels, les taux sont de 69,3 % pour la 1^{re} dose, représentant 40 414 professionnels vaccinés, et de 50,7 % pour la 2^{de} dose.
- sur le secteur du handicap, près de 88 % des structures FAM-MAS se sont mobilisées à ce jour, représentant 5 700 résidents et 2 500 professionnels vaccinés en 1^{re} dose.

L'impact est véritablement positif puisque dans le cadre de la surveillance de la Covid-19 au sein des ESMS, **les signalements se sont stabilisés sur les deux derniers mois**, en lien direct avec la vaccination au sein des EHPAD.

L'ARS pilote territorialement les circuits logistiques et approvisionnements directs des structures médico-sociales, avec l'appui des centres hospitaliers (flux B) et des officines (flux A). Depuis le 10 mai, la vaccination des résidents accueillis en EHPAD et de leur personnel s'appuie sur l'offre de vaccination de droit commun (en centre de vaccination) en place sur les territoires.

Dans le prolongement de la stratégie vaccinale, la campagne de vaccination s'est aujourd'hui accélérée et étendue au sein des établissements d'hébergement non médicalisés pour adultes handicapés (foyer de vie, foyer d'hébergement) au bénéfice des résidents et des professionnels de ces établissements.

À consulter

- [Personnes en situation de handicap : FAQ Vaccination et reprise de l'épidémie](#)
- [FAQ relative au protocole EHPAD](#)